

# Cannabis: et maintenant?

## Modèle "amendes d'ordre pour les adultes, détection précoce pour les jeunes"

Par LCH, pro juventute, CSAJ

### *Le modèle en bref*

#### 🔄 **Plus de 18 ans: amende d'ordre en cas de consommation de cannabis**

- Les adultes sont passibles d'amende en cas de consommation de cannabis.

#### 🔄 **Moins de 18 ans: activation du réseau de détection précoce en cas de consommation de cannabis**

- Le / la fonctionnaire de police avise le Tribunal des mineurs.
- Le Tribunal des mineurs décide de la marche à suivre ; trois possibilités principales s'offrent à lui:
  - § Il renonce à la poursuite pénale et réfère le cas au service de traitement ou d'assistance sociale compétent
  - § Il oblige le mineur à se faire suivre par un conseiller ou à suivre un cours de prévention de l'addiction
  - § S'il n'apparaît pas approprié d'émettre une obligation pénale de suivi par un conseiller ou de suivi de cours de prévention de l'addiction, le Tribunal des mineurs peut :
    - Ordonner d'autres mesures (par ex. travail d'intérêt général)
    - Infliger une amende (par exemple, s'il semble approprié d'appliquer une sanction équivalente aux sanctions pour adultes à un mineur proche de l'âge adulte ne courant pas par la suite de danger manifeste).
    - Classer l'affaire.

**Représentation schématique du modèle "Amendes d'ordre et détection précoce"**

